

# COMMUNE DE MEALLET

## Séance du 09 avril 2013

Présents : Colette ZEVACO, Eric BOUTAL, Françoise RIBAUD, Jean-Michel CHANCEL, François FANIART, Jean-Pierre FRUQUIERE, Marie-France LAGRAULET, Françoise BRACHET.

Absents excusés: André CHIMBAULT (pouvoir à Jacques TISSANDIER).

Absents : Jérôme MONCEL, Jacques TISSANDIER.

Secrétaire : Françoise BRACHET.

## Vote du budget 2013 du CCAS

Le budget primitif 2013 s'équilibre à la somme de 3 141,93 Euros. Il est voté à l'unanimité.

## Vote du budget primitif 2013 de la commune

Le budget communal est équilibré à 251 750,00 Euros en section de fonctionnement et à 326 483,58 Euros en section d'investissement.

En dépenses de fonctionnement, il est prévu sur la ligne « Entretien et réparation de voies et réseaux », à la demande du Syndicat des Eaux Meallet-Moussages, une participation de 5 000,00 Euros en 2013 et 5 000,00 Euros en 2014 pour la mise en place de deux bornes à incendie.

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- voirie communale : 75 000,00 Euros
- fin de la première tranche des travaux de réhabilitation de la mairie : 29 744,67 Euros
- remboursement du capital des emprunts : 22 649,00 Euros
- réparation à l'église (vitraux, cloches): 8 430,00 Euros.

Quant aux recettes d'investissement, elles proviennent :

- du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 81 800,00 Euros
- de l'excédent de fonctionnement : 159 832,58 Euros
- des subventions pour les travaux de la Mairie :
  - réserve parlementaire : 12 000,00 Euros
  - conseil général : 21 000,00 Euros
  - DETR : 21 286,00 Euros.

Pour ce qui est de la fiscalité, compte tenu de la lourdeur des frais d'entretien de la voirie, une augmentation de 5% sera appliquée aux impôts locaux. Les taux d'imposition seront donc fixés pour chacune des quatre taxes de la manière qui suit :

NATURE	TAUX 2012	TAUX 2013
Taxe d'habitation	15,54%	<b>16,32%</b>
Taxe foncière (bâti)	8,45%	<b>8,87%</b>
Taxe foncière (non bâti)	57,60%	<b>60,48%</b>
Cotisation foncière des entreprises	26,58%	<b>27,91%</b>

Les subventions versées aux associations communales sont :

- Club Saint-Georges: 2 200,00 Euros
- ACCA de Meallet: 600,00 Euros
- Anciens Combattants : 250,00 Euros
- Les Chemins d'Antan : 1 500,00 Euros

Le budget 2013 est voté à l'unanimité.

## **Programme de voirie 2013 : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière séance, le programme de voirie 2013 a été adopté pour un montant estimatif de travaux établi à 59 478,00 Euros HT. Afin d'alléger la participation de la commune il serait bon d'obtenir une aide supplémentaire, elle propose donc de solliciter le soutien du Député.

L'Assemblée Municipale donne son accord et précise que si toutefois les aides octroyées sont inférieures au montant sollicité, la différence sera supportée par le budget communal au même titre que la TVA et les éventuels autres frais divers et que certains travaux (VC n°12) seront différés car non prioritaires.

## **Répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée Municipale du courrier reçu des services de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac concernant la nouvelle répartition des sièges au sein du conseil communautaire (suite à la loi du 16 décembre 2010).

La composition future du conseil communautaire doit être débattue par le bureau communautaire puis proposée au Préfet pour le 30 juin 2013, au plus tard. De même les conseils municipaux doivent approuver la répartition des sièges proposée par le bureau communautaire.

En séance du 11 mars 2013, le bureau communautaire a opté à l'unanimité pour une répartition à l'amiable présentée par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette répartition à l'amiable où la commune de Meallet détiendrait 2 sièges au sein du conseil communautaire.

## **Adoption d'une motion sur les finances des départements**

Cette motion demande une juste péréquation financière en faveur des départements ruraux et du Cantal en particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, partage l'avis du Conseil général du Cantal et adopte la motion.

## **Indemnité gardiennage de l'église, année 2013.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale fixe pour l'année 2013, le montant de l'indemnité gardiennage de l'église allouée à l'Abbé Bernard FAINTRENIE, à 120,00 Euros.

## **Questions diverses**

### **Convention de location de la gare de Vendes**

La convention passée avec Monsieur Daniel VIZET est annulée et à ce jour il n'y a eu aucune autre demande de location. A ce propos, un appel à candidature pour la location est lancé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 (prix annuel de location : 1000 euros).

### **Qualité de l'eau : résultat des analyses de l'eau**

L'eau est de bonne qualité, elle est peu calcaire, les nitrates sont inférieurs aux normes.  
Pesticide : pas de particules.